

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



15 JANVIER 2019

N° 18

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser



SOMMAIRE

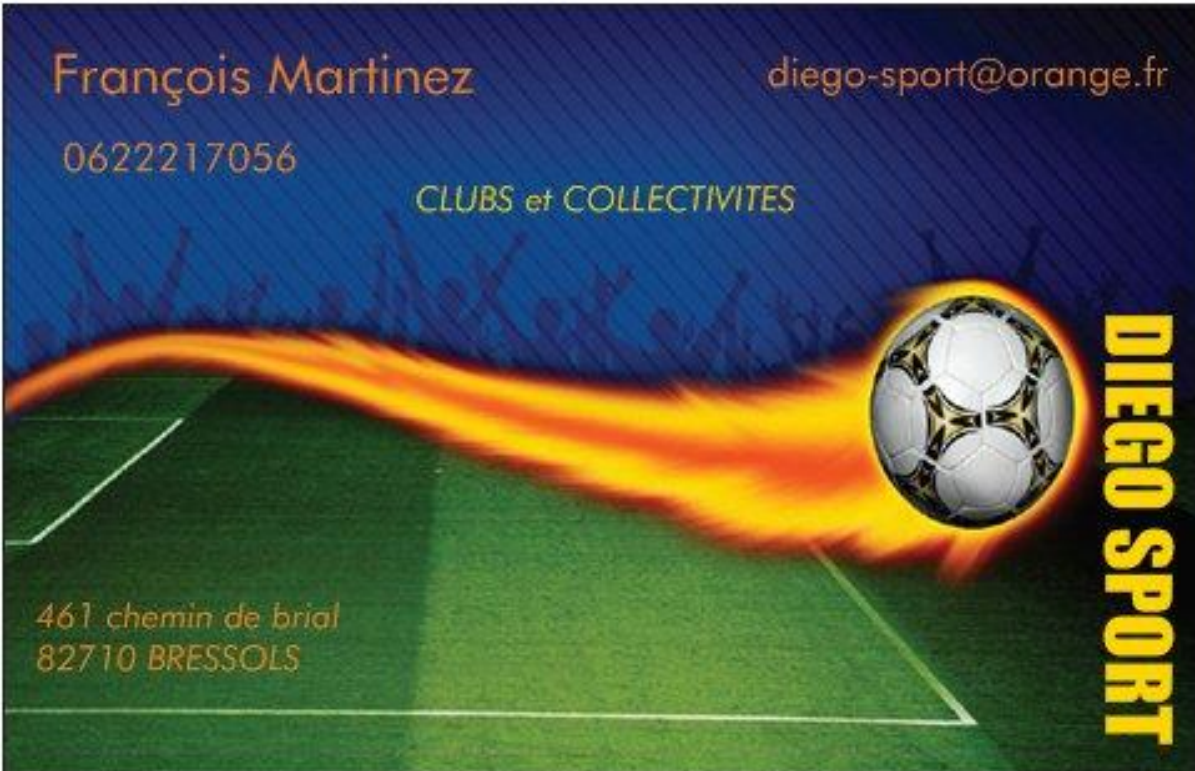
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 2,
- Sportivité semaine 2,
- Sanctions,
- Calendrier prévisionnel phase retour,
- Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin,
- Litiges,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 4 et 5.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 Janvier 2019.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Ulysse BUU, Dorian CADART, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme annoncé lors de la Assemblée, les licences se font directement par les clubs sur le site pour les renouvellements, conformément au document que nous vous avons donné à cette Assemblée.

Pour les nouvelles licences, pas de changement, même procédure que les années précédentes.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

☞ Tarifs des licences :

Adulte avec assurance : **38.00 €**

Jeune avec assurance (né de 2001 à 2005) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet = demande de licence + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + chèque.

Pour les demandes que vous faites vous-même, elles ne seront prises en compte qu'une fois le chèque reçu.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que le lundi et le mardi après-midi, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

9 QUALIFICATIONS

Pour toute compétition, **les joueurs doivent être qualifiés à la date du match.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il faut 7 jours pleins pour la qualification d'un nouveau joueur ou un muté, et 24h00 pour un renouvellement, il est impératif que les clubs **déposent les licences dans les temps**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer à leurs rencontres, ce qui se traduira par des matchs perdus par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

10 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

11 RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux

équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

❶❷ **SANCTIONS**

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

❶❸ **RAPPORT DES JOUEURS**

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

❶❹ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ⑤ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑥ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑦ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, avant midi.

① ⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 JANVIER POUR FAIRE VOS DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AC2L : jusqu'au 29/01 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : jusqu'au 29/01 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 29/01 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 29/01 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ont pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ASC CNES : jusqu'au 5/02 (1 joueur),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

AS MATRA : jusqu'au 22/01 (4 joueurs),

O.MECAHERS : jusqu'au 12/02 (9 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 12/02 (1 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 22/01 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 22/01 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir 13/11 (04 joueurs),

US AERO FOOT : à partir 20/11 (1 joueur),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

FC FONBO : à partir du 15/01 (1 joueur),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX : à partir 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (6 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 20/11 (1 joueur) et à partir du 18/12 (1 joueur),

AS MATRA : à partir 20/11 (1 joueur),

NEW TEAM : à partir 15/01 (1 joueur),

FA ROQUES : à partir du 04/12 (1 joueur),
AS ST LOUP CAMMAS : à partir 08/01 (1 joueur),
SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA: à partir 04/12 (3 joueurs),
TOULOUSE SA : à partir 08/01 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

MECAPROTEC FC: jusqu'au 22/01 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FONBO FC : à partir 15/01 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : à partir 15/01 (2 joueurs),

RESULTATS

SEMAINE 2 DU 06/01/19 AU 11/01/19

Coupe de France Auguste Delaune : 1/32èmes

| | | | | | |
|-------------------|----------|---|----------|---------------------|--|
| ASC CNES | 2 | - | 2 | TOLOSA FOOT SYSTEM | |
| Tirs au but | 2 | - | 4 | | |
| CELTIC IRISH (13) | 6 | - | 2 | SHADOCKS SEILH | |
| AS ST LOUP CAMMAS | 0 | - | 0 | FC RENAISSANCE (93) | |
| Tirs au but | 4 | - | 3 | | |
| ASEAT | 0 | - | 2 | USMT CRETEIL (94) | |
| UNIONE CORSA (75) | 4 | - | 0 | PASPORT | |

Exempt. USEMA COLOMIERS

Coupe Occitane : 1/4 de finale








| | | | | | |
|--------------------|----------|---|----------|--------------|----------|
| TOULOUSE SA | 1 | - | 2 | IO TEAM | |
| ATHLETICO TOLOSA B | 1 | - | 0 | DYNAMO FC | |
| O. TOULOUSE | 3 | - | 0 | FONBO FC | F |
| ALTRAN FOOT | 4 | - | 3 | US AERO FOOT | |

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 20/12/18)

| | | | | | |
|----------|----------|---|----------|--------------------|--|
| NEW TEAM | 2 | - | 2 | VIEILLES CANAILLES | |
|----------|----------|---|----------|--------------------|--|

Division : Promotion Honneur – Journée 7 aller (du 13/12/18)

| | | | | | |
|--------------------|----------|---|----------|-------------------|--|
| ATHLETICO TOLOSA C | 2 | - | 3 | SOPRA STERIA FOOT | |
|--------------------|----------|---|----------|-------------------|--|

| | | | |
|--|---|-------------------------------|---|
| Non communication téléphonique du résultat |  | Feuille de match non parvenue |  |
| Forfait | F | Litige |  |
| Terrain impraticable |  | Panne d'éclairage |  |
| Décision Commission |  | Demande club |  |

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 2

TROIS sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / FC RENAISSANCE (93) du 12/01/19 – Coupe Auguste Delaune – 1/32èmes :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/11/2018 (ART 32 – §B – f),
TAPPE Freddy, licence n°656631, (AS SAINT LOUP CAMMAS)
- **Sanction en attente de la suite du parcours du club dans cette coupe.**

Rencontre ASEAT / USMT CRETEIL ST MAUR (94) du 12/01/19 – Coupe Auguste Delaune – 1/32èmes :

Pour " *JEU DANGEREUX* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 21/09/2018 (ART 32 – §B – f),
MARTINEZ Jeremy, licence n°55559634, (ASEAT)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / DYNAMO FC du 10/01/19 – Coupe Occitane – Quart de finale :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (ART 32 – §B – f),
BORREDA Nicolas, licence n°55710471, (ATHLETICO TOLOSA B)
- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.**

Rencontre ALTRAN FOOT / US AERO FOOT du 10/01/19 – Coupe Occitane – Quart de finale :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/11/2018 (**ART 32 – §B – f**),

BIANNIC Clément, licence n°55619894, **capitaine**, (USA FOOT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 21/01/2019.

CALENDRIER PREVISIONNEL PHASE RETOUR

Nous vous envoyons avec ce bulletin, le calendrier de la phase retour. Ce calendrier n'est qu'un « prévisionnel », permettant aux équipes ayant un terrain de le réserver. Les dates réelles des rencontres sont celles qui paraîtront dans le bulletin.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN



CONCERNE LES CLUBS AYANT PLUSIEURS EQUIPES ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans une autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.



CONCERNE LES CLUBS AYANT UNE EQUIPE DE FOOT A 7 ET UNE EQUIPE DE FOOT A 11 ENGAGEES :

Un joueur étant inscrit sur la feuille de match d'une équipe, fera partie de celle-ci et ne pourra jouer dans l'autre équipe du club que lorsque sa première équipe sera éliminée de la compétition.

Seulement deux joueurs de l'équipe éliminée pourront jouer avec l'autre ou les autres équipes du club.

LITIGES

Rencontre SOPRA STERIA FOOT / O. MECAHERS du 06/12/18 – Promotion Honneur – Journée 6 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur LARBI Hakim (O. MECAHERS, inconnu FSGT 31), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à O. MECAHERS**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SOPRA STERIA FOOT** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SB SPORT FC / FORZA VIOLA FC du 19/12/18 – Honneur – Journée 8 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E – 2**), décide :

Pour participation du joueur ZRIOUAL Karim (SB SPORT FC), **non qualifié à la date de la rencontre**,

- **Match perdu par pénalité à SB SPORT FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **FORZA VIOLA FC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 4 DU 21/01/19 AU 25/01/19

Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller

US CAF

AGATE FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain stabilisé de La ramée: Les clubs et les arbitres doivent se rendre aux vestiaires du terrain synthétique, et le gardien du stade attribuera les vestiaires disponibles.

SEMAINE 4 DU 21/01/2019 AU 25/01/2019

Division : Excellence – Journée 9 aller

| | | | | |
|------------------|------------------|-----------------|----------|-------|
| USEMA COLOMIERS | PASPORT | Capitany Synthé | Me 23/01 | 20h00 |
| AJ SAINT EXUPERY | LES FOOT FURIEUX | Sordelo St. | Je 24/01 | 19h45 |
| SHADOCKS SEILH | MECAPROTEC FC | Seilh Synthé | Ve 25/01 | 20h45 |
| ASEAT | FC POTO | Ceat Oran | Ve 25/01 | 20h30 |

Exempt: ATHLETICO TOLOSA B

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller

| | | | | |
|-------------|--------------------|----------------------|----------|-------|
| ALTRAN FOOT | AS ST LOUP CAMMAS | Blagnac Baradels Syn | Je 24/01 | 20h45 |
| O. TOULOUSE | ATHLETICO TOLOSA A | Lardenne Synthé | Me 23/01 | 19h45 |
| FA ROQUES | SHAKHTAR TOLOSA | Roques | Lu 21/01 | 20h30 |
| ASC CNES | FONBO FC | Sordelo Hb | Me 23/01 | 19h45 |

Exempt: MISTRAL P.L.

Division : Honneur – Journée 9 aller

| | | | | |
|-------------|----------------------|-----------------|----------|-------|
| DYNAMO FC | LES VIEIL. CANAILLES | La Ramée Synthé | Ve 25/01 | 19h45 |
| ASCA | TOULOUSE SA | Beaupuy | Me 23/01 | 20h15 |
| NEW TEAM | AS MATRA | R.Barran | Ma 22/01 | 19h45 |
| SB SPORT FC | IO TEAM | La Ramée St. | Lu 21/01 | 19h45 |

Exempt: FORZA VIOLA FC

Division : Promotion Honneur – Journée 9 aller

| | | | | |
|--------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|--------------|
| CPAM | USA FOOT | Stadium Taton Synthé | Je 24/01 | 20h00 |
| ATHLETICO TOLOSA C | O. MECAHERS | Stadium Taton Synthé | Lu 21/01 | 20h00 |
| US CAF | AGATE FC | Cazal Lapujade Syn. | Me 23/01 | 19h45 |
| TOLOSA FOOT SYSTEM | SOPRA STERIA FOOT | Sordelo Hb | Je 24/01 | 19h45 |
| AS DRT | AC2L | M. Cerdan St. | Lu 21/01 | 19h45 |

SEMAINE 5 DU 28/01/2019 AU 01/02/2019

Division : Excellence – Journée 10 retour

| | | | | |
|--------------------|------------------|-----------------|----------|-------|
| ATHLETICO TOLOSA B | LES FOOT FURIEUX | Lardenne Synthé | Me 30/01 | 19h45 |
| USEMA COLOMIERS | SHADOCKS SEILH | Capitany Synthé | Me 30/01 | 20h00 |
| PASPORT | FC POTO | Sordelo Hb | Je 31/01 | 19h45 |
| ASEAT | AJ SAINT EXUPERY | Ceat Oran | Ve 01/02 | 20h30 |

Exempt: MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour

| | | | | |
|--------------------|-------------|------------------|----------|-------|
| MISTRAL P.L. | O. TOULOUSE | R.Barran | Ve 01/02 | 19h45 |
| SHAKHTAR TOLOSA | FONBO FC | R.Barran | Ma 29/01 | 19h45 |
| ATHLETICO TOLOSA A | FA ROQUES | A définir | | |
| AS ST LOUP CAMMAS | ASC CNES | St Loup Cammas | Je 31/01 | 20h15 |

Exempt: ALTRAN FOOT

Division : Honneur – Journée 10 retour

| | | | | |
|----------------------|-------------|----------------------|----------|-------|
| FORZA VIOLA FC | TOULOUSE SA | Stadium Taton Synthé | Je 31/01 | 20h00 |
| DYNAMO FC | NEW TEAM | La Ramée Synthé | Ve 01/02 | 19h45 |
| LES VIEIL. CANAILLES | IO TEAM | Sordelo St. | Me 30/01 | 19h45 |
| SB SPORT FC | ASCA | M. Cerdan St. | Lu 28/01 | 19h45 |

Exempt: AS MATRA

Division : Promotion Honneur – Journée 10 retour

| | | | | |
|--------------|--------------------|----------------------|----------|-------|
| US AERO FOOT | ATHLETICO TOLOSA C | Blagnac Baradels Syn | Me 30/01 | 20h45 |
| US CAF | TOLOSA FOOT SYS. | Sordelo St. | Je 31/01 | 19h45 |
| AC2L | SOPRA STERIA FOOT | La Ramée Synthé | Lu 28/01 | 19h45 |
| AGATE FC | O. MECAHERS | La Ramée St. | Lu 28/01 | 19h45 |
| AS DRT | CPAM | Sordelo Hb | Me 30/01 | 19h45 |

Match de Sélection :

| | | | | |
|--------------|-----------------|----------------------|----------|-------|
| SELECTION 31 | MUNICIPAUX TLSE | Stadium Taton Synthé | Lu 28/01 | 20h00 |
|--------------|-----------------|----------------------|----------|-------|